	Type du permis : LE MRECTEUR INTERIPLEMENTAL N° 2538
7	Substance: Tourmaline
	Mihantaharken Tojoniring
	LAISSEZ-PASSERMODE LE
	Nº HIM SG DOM A 2004 PIH
	1-01028
	Je soussigné(e) DAHA & IHALALA Payaline
	dûment autorisé par l'Administration Minière à tenir le présent registre certifie que les (1)
	mille (3 000) 12 100 can mu
	qu'accompagne ce Laissez-passer appartient à
	ma'-mene
	titulaire du Permis minier n° 25385
	Nouveau détenteur, Acheteur:
	Date: (2)Lieu: (3)
	Nom: Ste BINSAN SAPL
	Adresse Lot QW &4 Ter AR Anjomakely
	Mention de déplacements successifs sera portée en temps voulu au dos du présent Laissez-passer.
	Fait à Ambaroana, le 01-02 2024
	(1) poids en toutes lettres et la nature précise de mauères
	(2) (3) Date et lieu de la transaction